

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ENV 003-5894/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année 2019 - Approbation d'une convention MET 19/10785/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec près de 60 % de son territoire couvert par des espèces naturels, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit la mise en œuvre d'actions de valorisation de ce patrimoine naturel et paysager. Elle porte dans son projet l'engagement de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver « un juste équilibre entre protection, gestion, valorisation et animation ».

Créé en 1975 le Conservatoire régional d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif et d'intérêt général, de type Loi 1901 qui œuvre en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le déploiement de projets de connaissance, de maîtrise foncière et d'usages et de gestion et de valorisation.

Une convention cadre signée en 2018 fixe les axes de partenariat entre les deux structures et notamment pour favoriser la mise en œuvre d'une politique commune d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité métropolitaine.

Dans ce contexte et conformément à sa mission d'expertise et d'appui aux politiques publiques, le CEN PACA porte le projet de définir une stratégie en faveur de l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'année 2018 a été consacrée à l'établissement de l'état initial des connaissances faunistique et floristique du territoire métropolitain.

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

En 2019, le CEN PACA propose de réaliser des inventaires ciblés reposant sur des critères géographique et taxonomique.

Pour réaliser ce projet, l'association sollicite un accompagnement financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 40 000 euros. Le budget prévisionnel global de l'action spécifique est de 50 075 euros.

Il est rappelé que le Conseil de Territoire du Pays Salonais a attribué une subvention au profit de la-dite association pour l'année 2019 d'un montant de 9 000 € au titre d'actions spécifiques « Suivis des aigles de Bonelli du site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaines alentours » et « Préservation du gîte à chauves-souris à Saint-Chamas ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;
- La délibération n°ENV102-3749/18/BM du 18 mai 2018 approuvant la convention cadre avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence Alpes-Côte d'Azur ;
- La délibération n°29/19 du Conseil de Territoire du 27 février 2019 relative à l'attribution de subvention au Conservatoire d'espaces naturels de Provence Alpes-Côte d'Azur.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Le partenariat existant entre le CEN PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer des actions notamment en faveur de la connaissance du patrimoine naturel métropolitain ;
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de disposer d'une connaissance la plus précise possible de sa richesse dans l'exercice de sa politique de valorisation des espaces naturels et d'aménagement du territoire.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros au conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes-Cote d'Azur.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention ci-annexée.

**Signé le 16 Mai 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019**

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le budget de la DGA Agriculture, Forêts, Paysages et Espaces naturels (Direction Sites et Espaces Naturels) – sous-politique G811 - Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA